LES FONDATEURS
Génération France.fr

BULLETIN D'ADHESION
2017

Ce bulletin complété est à envoyer à l'adresse postale suivante :
75 rue de Lourmel - 75015 Paris

COORDONNEES PERSONNELLES

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Profession : .....

Mandat(s) électif(s) : .....

signature

Date : .....

DON

☐ **Je souhaite rejoindre Les Fondateurs et effectuer un don à Génération France.fr**

Don maximum : 7500 euros par an/personne

> Par chèque à l'ordre de l'ANFGF.fr.

> Par virement : ANFGF / RIB : Banque 30003 Agence 03530 Numéro de compte 00050307721 Clé 68

ANFGF / IBAN FR76 3000 3035 3000 0503 0772 168

Selon l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée, relative à la transparence financière de la vie politique, votre don ne peut annuellement excéder 7500 euros.

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable.

☐ **Je certifie sur l'honneur que**

> je suis une personne physique et le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (société, association, collectivité...),

> le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel ou de celui de mon conjoint, concubin, ascendant ou descendant.

* Conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, modifié par la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013, les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou plusieurs de partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 Euros.

Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.
Conformément à l'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988, ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de Génération France et du mandataire financier ANFGF.fr (Association Nationale de Financement de Génération France.fr, agréée le 11 septembre 2006-numéro d'agrément 06978), et en retournant ce formulaire, vous autorisez celles-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des co-contractants qui, en leur qualité de sous-traitants de Génération France, n'agiront que sur les instructions de cette dernière et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union Européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi du 6 janvier 1978 ou, en ce qui concerne les Etats-Unis, à des entités adhérant aux principes du Safe Harbor. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : Génération France, 75 rue Lourmel, 75015 Paris.